

Actuellement, les étrangers « sans-papiers » arrêtés sont placés dans des centres de rétention administrative (cra) pour une durée maximum de 32 jours en attendant leur « éloignement du territoire français ». Si au bout de ce délai, l'administration française n'est pas parvenue à renvoyer l'étranger sur son territoire, il est dans l'obligation de le laisser sortir.

Le projet de directive européenne sur l'enfermement et le renvoi des étrangers prévoit de porter la durée de rétention à 18 mois !

On enferme ainsi des hommes, des femmes, même enceintes et des enfants, de très jeunes enfants, dans des lieux grillagés, fermés, ceinturés de barbelés et contrôlés par la police, dans des locaux de rétention administrative aux conditions d'accueil inacceptables : surpopulation, problèmes d'accès aux sanitaires, aux cabines téléphoniques, absence de lumière naturelle...

Pourtant ils n'ont commis aucun crime, ils sont simplement dans une situation administrative « irrégulière », sans papiers.

Qui sont-ils ?

Qu'ils soient demandeurs d'asile déboutés, ou jeunes mineurs devenus majeurs et, de ce fait, devenus « irréguliers », ou personnes au titre de séjour non renouvelé, après plusieurs années de vie en France pour certains, ayant travaillé, étudié, ou fondé une famille avec des enfants nés et scolarisés dans notre pays, **ce sont toutes des vies humaines et des familles que l'on brise, que l'on humilie.**

Cette violence physique : personnes entravées, menottées (devant les enfants), parfois mises en cellules d'isolement, brutalisées, n'ayant qu'une cour de promenade (puits de jour) , associée à la peur ou à la honte du retour dans un pays hostile - mène à des **actes de désespoir : automutilation, bagarres, incendie, grèves de la faim, suicides...**comme cela s'est produit récemment aux CRA de Bordeaux, de Vincennes ou Mesnil Amelot..

La logique de rendement - 25000 reconduites à la frontière fixées par le ministère de l'intérieur - non justifiables sur le plan éthique conduit à des pratiques et à des dérives inacceptables. Tout est bon pour faire du chiffre.

A Bordeaux :

le CRA dispose de 24 places et d'une cellule d'isolement pour les agités. La cabine téléphonique est dans la salle commune et sans intimité. Un retenu s'est pendu en juin, d'autres ont tenté de se suicider, ce qui vaut des fouilles corporelles quotidiennes. Au sous sol, la cour est fermée et grillagée...

Des chiffres :

24 CRA en France : environ 1800 places disponibles, 31232 personnes retenues en 2006, dont 2717 femmes et 197 mineurs-(dont la moitié nés en France)-, avec un taux de 45% de personnes présentées à l'embarquement vers leur pays d'origine. (CIMADE, Rapport 2006)

Un déni de droit pour quelle efficacité ?

Quelle est l'efficacité de ces reconduites quand des milliers de personnes risquent leur vie et trop souvent la perdent en fuyant les conflits armés, l'oppression ou la misère pour atteindre l'Europe ! Comment et au nom de quoi empêcherait-on de vivre en famille, auprès des conjoints, des frères et sœurs, des parents, des enfants ? Choisie ou subie, l'immigration est une réalité historique et les mouvements de population ne cesseront pas.

Il est de notre responsabilité de réagir pour empêcher la systématisation des camps qu'il serait au contraire légitime de fermer.